

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 124 - Lancement d'un appel à projet relatif à l'aménagement intérieur et l'exploitation d'une halle "gourmande" sur l'écoquartier de l'Arsenal.

Le Maire indique qu'afin d'accompagner l'attractivité de l'écoquartier de l'Arsenal, dans le cadre de cette nouvelle centralité, et afin de soutenir une dynamique commerciale autour des commerces de bouche, la Ville de Rueil-Malmaison souhaite engager un appel à projets en vue de l'aménagement intérieur, la gestion et l'animation d'une halle « gourmande » mixte.

En effet, conformément au programme des équipements publics de la ZAC de l'Arsenal, il est prévu la réalisation, sur la future place centrale Line Renaud en lieu et place de l'ancienne halle de l'OTAN, d'une halle gourmande dont les surfaces sont, à titre prévisionnel, réparties comme suit :

- Surface de vente à RDC : environ 1 118 m²
- Locaux de stockage non affectés à la halle à RDC : environ 460 m²
- Locaux de stockage halle à R-1 : environ 460 m²
- Mezzanines possibles : environ 420m² à R+1 (2*220 m² environ)
- Locaux personnels halle à R+1 : environ 200 m²

Cette halle, partie intégrante du domaine privé communal sera accessible à tous types de publics et témoignera du passé industriel du site. Située au cœur de l'écoquartier de l'Arsenal, elle devra ainsi participer à l'attractivité et à l'animation du quartier.

Il ajoute que, bien que réalisée par la Ville, elle n'a pas vocation à être gérée directement par celle-ci. Aussi, il est proposé d'offrir la possibilité à des porteurs de projets indépendants d'en réaliser les aménagements intérieurs et de l'exploiter en répondant toutefois à plusieurs ambitions :

- Favoriser et soutenir le commerce de bouche ;
- Ancrer le lieu dans le quartier et dans la ville, dans le cadre de cette nouvelle centralité, en l'articulant au mieux avec les acteurs du territoire pour sa vocation alimentaire et commerciale ;
- Rapprocher les populations grâce à une offre de services adaptée ;
- Créer un lieu convivial favorisant le lien social, les rencontres, l'animation et la dynamique commerciale.

Pour ce faire, il propose de recourir à l'appel à projets afin de privilégier une mise en concurrence large, de stimuler l'initiative privée et de favoriser l'émergence de projets innovants.

Le Maire précise que le calendrier prévisionnel de ce projet est défini de la manière suivante :

- Mai 2023 : lancement de l'appel à Projets avec publications sur le site internet de la Ville et dans la presse locale et/ou spécialisée
- mi-juin 2023 : Visite du site par les potentiels candidats
- 13 juillet 2023 : date limite de remise des offres
- à compter du 15 juillet 2023 : analyse des offres
- septembre 2023 : échanges avec les candidats et sélection du candidat retenu par le Maire
- octobre 2023 : approbation du choix du candidat par le Conseil municipal.

Le Maire indique que l'analyse des candidatures sera effectuée sur la base de critères communs à savoir :

- adéquation du projet proposé aux objectifs énoncés,
- capacité financière et technique à assurer la bonne réalisation du projet.

Enfin, il informe que la Ville signera avec le candidat retenu un bail emphytéotique administratif ou un bail privé.

Il est en conséquence proposé d'approuver le lancement d'un appel à projets relatif à l'exploitation d'une halle « gourmande » mixte sur l'écoquartier de l'Arsenal.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 10 mai 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

APPROUVE le lancement de l'appel à projets relatif à l'exploitation d'une halle « gourmande » sur l'écoquartier de l'Arsenal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145725A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023